

7536(1)

S.A.S. « A. O. C. Films »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 170.000 €

Siège social : 16, Avenue Edouard Grinda, 06000 NICE
Studio RIVIERA – Anciennement Studios LA VICTORINE

532792017 RCS Nice

PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 juin 2012

L'an deux mille douze,
Et le 14 juin à 18 H

Les actionnaires de la SAS AOC FILMS, dont le siège social est sis « studios Riviera », anciennement Studios La Victorine, 16 avenue Edouard Grinda, 06200 NICE, immatriculés au RCS DE Nice sous le N° 532792017 se sont réunis en assemblée Générale sur convocation du président en la forme extraordinaire pour l'augmentation du capital social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/- Augmentation du capital social
- 2/- Mandat donné au Président de procéder aux formalités afférentes à cette décision.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Jean-Paul SOLER**, né le 9 juin 1945 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française, demeurant 17, rue Gounod à NICE (06) détenant 550 actions.
- **Monsieur Edgard, Félix RECCO**, né le 31 décembre 1954 à AGADIR (MAROC), de nationalité française, demeurant 178, Avenue de la Californie à NICE (06) détenant 10 actions.
- **Monsieur Faramarz KHALAJ AMIR HOSSEINI**, né le 29 août 1959 à TEHERAN, de nationalité iranienne, demeurant chez CAP Californie Bt A, 212 Avenue de la Californie, à NICE (06200) détenant 40 actions.
- **Monsieur Jean-Claude André LAHINER**, né le 6 mai 1945 à BLIDA (ALGERIE), de nationalité française demeurant Villa Espadon, 9 Avenue Alexandra à CANNES (06) détenant 1000 actions.
- **Monsieur Rémy CHASTANG**, né le 12 décembre 1945 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française, demeurant 6 rue Notre Dame à ORANGE (84100) détenant 100 actions.

La totalité des actionnaires étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mr Jean-Paul SOLER est désigné en qualité de Président de Séance.

Le Président de séance rappelle l'Ordre du jour.

- 1/- **Augmentation du capital social en application des dispositions des articles 8, 17 et 23 des statuts par émission d'actions nouvelles :**

A hauteur de 50.000 euros souscrites par **Monsieur Jean, Joseph, Alfred GASSIER**, né le 21 novembre 1929 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française, demeurant Domainc de la Yole à VALRAS (34)

Jel *1.2.12* *dp* *TE*

par la création de 500 actions nouvelles de 100 € chacune
portant les N° 1701 à 2200 Inclus.

A hauteur de 100.000 € souscrites par la société de droit suisse EUROFIT S.A. au capital social de 300.000 CHF, dont le siège social est sis Chemin des Kybourg, 1, 1707 FRIBOURG (SUISSE), représentant par son gérant agissant en qualité Mr Marc BOSSARD

par la création de 1000 actions nouvelles de 100 € chacune
portant les N° 2201 à 3200 Inclus.

2/- **Mandat donné au Président d'effectuer toute formalité afférente à l'augmentation du capital social.**

Ceci étant rappelé et après l'instauration d'un débat entre les actionnaires il est soumis aux votes les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Il est décidé une augmentation du capital social en application des dispositions des articles 8, 17 et 23 des statuts par émission d'actions nouvelles :

A hauteur de 50.000 euros souscrites par Monsieur Jean, Joseph, Alfred GASSIER, né le 21 novembre 1929 à ALGER (ALGERIE), de nationalité française, demeurant Domaine de la Yole à VALRAS (34)

par la création de 500 actions nouvelles de 100 € chacune
portant les N° 1701 à 2200 Inclus.

A hauteur de 100.000 € souscrites par la société de droit suisse EUROFIT S.A. au capital social de 300.000 CHF, dont le siège social est sis Chemin des Kybourg, 1, 1707 FRIBOURG (SUISSE), représentant par son gérant agissant en qualité Mr Marc BOSSARD

par la création de 1000 actions nouvelles de 100 € chacune
portant les N° 2201 à 3200 Inclus.

Les actionnaires fondateurs n'exercent pas leur droit de préférence à la souscription de ces actions.

Il est précisé qu'en application des dispositions des articles 17 alinéas 7 et 8 des statuts de la société les droits attachés à ces actions sont analogues à ceux relatifs aux actions souscrites lors de la constitution de la société à l'exception du droit de participer à toutes les décisions collectives sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats.

Cette résolution soumise à l'Assemblée Générale en sa forme extraordinaire est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est donné tous pouvoirs au Président afin d'effectuer toutes formalités en vue de procéder aux modifications statutaires arrêtées aux termes de la présente Assemblée Générale, notamment à la réalisation de l'augmentation du capital social.

Cette résolution soumise à l'Assemblée Générale en sa forme extraordinaire est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H00

Jel *de* *2* *RE*
f. k. A *E*

DE TOUT CE QUI A ETE DIT, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL QUI A ETE
SIGNE PAR LES ACTIONNAIRES ET LE PRESIDENT.

Monsieur Jean-Paul SOLER
Actionnaire

Le Président
Monsieur Jean-Paul SOLER

Monsieur Edgard, Félix RECCO
Actionnaire

Monsieur Famarz KHALAJ AMIR HOSSEINI
Actionnaire

Monsieur Jean-Claude LAHINER
Actionnaire

Monsieur Rémy CHASTANG
Actionnaire

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE NICE

Le 06/07/2012 Bordereau n°2012/2 611 Case n°7

Ext 8779

Enregistrement : 500 € Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent administratif des finances publiques

Thomas SOUMADIEU
Agent Administratif

DUPLICATA



Attestation prévue par l'article 885 O V du CGI

Je soussigné, Monsieur Jean Paul SOLER, Président de la SAS AOC Films, ayant pour objet, la production, la coproduction, la réalisation, la distribution, la diffusion de films cinématographiques de courts et longs métrages ; la préparation, la production, la réalisation de films de télévision, documentaires, films d'art, clips vidéo et multimédia sur tous supports actuels ou à venir.

- Atteste que la société de droit suisse EUROFIT S.A. , dont le siège social est sis Chemin des Kybourg ,1, 1707 FRIBOURG (SUISSE), représentée par son gérant agissant es qualité Mr Marc BOSSARD, a souscrit le 12/06/2012 , à l'augmentation de capital de la société AOC Films par l'achat de 1000 actions nouvelles de 100 € chacune soit 100 000 €.

Le versement de cette somme de 100 000 € a été effectué le 12 / 06 / 2012 par chèque bancaire déposé au compte de la société ouvert à la Banque Populaire Côte d'Azur, Nice Napoléon III, compte N° 60721625769.

- Atteste que la société AOC Films satisfait aux conditions prévues par l'article 885.O V Bis du Code Général des Impôts et à la loi 2011-900 du 29 juillet 2011.

Fait à Nice le 12/06/2012

Pour servir et valoir ce que de droit

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP SOLER'.